

12155/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 04 octobre 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 04 octobre 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination de deux membres du Comité économique et social européen, proposés par le Royaume de Belgique - Adoption

E 18173

Bruxelles, le 29 septembre 2023
(OR. en)

12155/23

CES 41

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination de deux membres du Comité économique et social européen, proposés par le Royaume de Belgique - Adoption

1. Par lettres¹ datées des 5 et 30 mai 2023, le président du Comité économique et social européen (CESE) a informé le Conseil de la démission de M. Ronny LANNOO et de M. Raymond COUMONT, membres du CESE.
2. Par lettres² datées des 3 et 12 juillet 2023, le gouvernement belge a proposé M. Luc HENDRICKX, *Director Enterprise Policy & External Relations* (directeur Politique d'entreprise et Relations extérieures), UEAPME, et M. Claude ROLIN, Confédération des syndicats chrétiens de Belgique (ACV-CSC), en vue de leur nomination en tant que membres du CESE pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2025.
3. En vertu de l'article 302 du TFUE, le Conseil nomme les membres du CESE après consultation de la Commission.

¹ 9343/23, 10221/23.

² 11549/23, 12077/23.

4. La Commission a été consultée sur ces nominations les 14 et 27 juillet 2023 et a rendu un avis favorable le 12 septembre 2023³.
5. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer son accord sur le texte de la décision figurant dans le document 12150/23 et à suggérer au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.

³ C(2023) 6033.